|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2020/20 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  17 décembre 2019  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 25‑28 février 2020

Point 8 de l’ordre du jour provisoire

**Résultats des réunions du Bureau du Comité des transports intérieurs**

Résultats des réunions du Bureau du Comité   
des transports intérieurs en 2019

Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| On trouvera dans le présent document les résultats des réunions tenues par le Bureau du Comité des transports intérieurs en 2019. |
| Le Comité est invité à **examiner** le document ECE/TRANS/2020/20 et à se référer aux décisions adoptées par le Bureau au titre des points pertinents de son ordre du jour. |
|  |

Introduction

1. Conformément aux décisions prises par le Comité des transports intérieurs (documents ECE/TRANS/125, par. 14 et 15, et ECE/TRANS/274, par. 130), le Bureau du Comité s’est réuni les 22 février, 4 juin et 28 et 29 novembre 2019.

2. Conformément au plan d’action de la Commission économique pour l’Europe (CEE), le Bureau remplit les fonctions ci-après relatives à l’organisation des sessions annuelles du Comité :

a) Élaborer un ordre du jour bien ciblé en définissant les objectifs et en précisant le temps à consacrer à chaque question ;

b) Indiquer les principaux sujets pour lesquels des décisions sont nécessaires ;

c) Choisir les thèmes de discussion de la session ;

d) Contrôler et évaluer les travaux menés depuis la session précédente ;

e) Suivre le déroulement des activités et les coordonner de façon à éviter qu’elles fassent double emploi avec celles d’autres organisations compétentes ;

f) Formuler des propositions de hiérarchisation des activités du programme de travail, en indiquant, lorsque c’est possible, différentes options (document E/ECE/1347, chap. III, sect. A, par. 2 b)).

3. On trouvera en annexes les résultats des réunions du Bureau, conformément à son mandat, pour examen par le Comité.

Annexe I

Résultats de la sixième réunion du Bureau du Comité   
des transports intérieurs pour la période 2018‑2019 (22 février 2019)

I. Participation

1. La réunion a été présidée par M. Kristof Schockaert (Belgique). Y ont participé les membres suivants : M. Philipp Freiherr Von Carnap-Bornheim (Allemagne), M. Ravil Isgandarov (Azerbaïdjan), M. Sergey Andreev (Fédération de Russie), Mme Marie-Pierre Meganck (France), M. Antonio Erario (Italie), M. Hans G. Scholten (Pays-Bas), M. Jerzy Kleniewski (Pologne), Mme Elena Dumitru (Roumanie)[[1]](#footnote-2), M. Matthias Rinderknecht (Suisse)[[2]](#footnote-3), M. Roman Symonenko (Ukraine) et M. Stefano Paci (Commission européenne). M. Sergei Dubina (Bélarus) et M. Atageldi Haljanov (Turkménistan) n’ont pas été en mesure d’y participer.

II. Questions découlant de la quatre-vingt-unième session   
du Comité des transports intérieurs

2. Le Bureau a salué l’excellente organisation de la quatre-vingt-unième session du Comité, en particulier du débat de haut niveau sur « L’automatisation dans les transports », qui avait attiré des ministres et vice-ministres d’Afrique, d’Asie, d’Europe et du Moyen‑Orient, ainsi que des responsables d’acteurs de premier plan du secteur des transports. Au total, une vingtaine de ministres et vice-ministres ou secrétaires d’État, ainsi que 375 participants représentant 75 pays et de nombreux acteurs importants des transports avaient assisté à cette réunion.

3. L’importance de la participation et la présence de hauts responsables avaient permis au Comité d’adopter plusieurs décisions importantes le 22 février 2019. Le Bureau s’est félicité de l’élaboration et de la diffusion en temps opportun, avant la session annuelle, des documents officiels et de leurs traductions ainsi que d’un projet de liste simplifiée et concise des principales décisions dans les trois langues officielles de la CEE, et a remercié le secrétariat d’avoir organisé une manifestation aussi réussie.

4. Le Bureau a conclu que la quatre-vingt-unième session annuelle avait grandement contribué à accroître la visibilité du Comité, à le mettre en rapport avec des décideurs de haut niveau du secteur des transports et à renforcer sa position.

5. Le Bureau s’est félicité des résultats de la neuvième réunion des délégués gouvernementaux, qui s’était tenue en séance restreinte avec la participation des présidents des organes subsidiaires du Comité. Au total, 254 représentants gouvernementaux de 75 pays, dont 34 États non membres de la CEE, et 23 présidents et vice-présidents de groupes de travail et de comités d’administration avaient participé à la session.

III. Date de la réunion suivante

6. Le Bureau a décidé de tenir sa réunion suivante le mardi 4 juin 2019 à partir de 10 heures[[3]](#footnote-4).

Annexe II

Résultats de la septième réunion du Bureau du Comité   
des transports intérieurs pour la période 2018‑2019 (4 juin 2019)

I. Participation et adoption de l’ordre du jour

1. La réunion a été présidée par M. Kristof Schockaert (Belgique). Y ont assisté les membres suivants : M. Philipp Freiherr Von Carnap-Bornheim (Allemagne), M. Sergey Andreev (Fédération de Russie), Mme Marie-Pierre Meganck (France), M. Antonio Erario (Italie), M. Piet de Wildt (Pays-Bas)[[4]](#footnote-5), M. Jerzy Kleniewski (Pologne), Mme Maria Magdalena Grigore (Roumanie), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse) et M. Stefano Paci (Commission européenne). M. Ravil Isgandarov (Azerbaïdjan), M. Sergei Dubina (Bélarus), M. Atageldi Haljanov (Turkménistan) et M. Roman Symonenko (Ukraine) n’ont pas été en mesure d’y participer.

2. Le Bureau a adopté l’ordre du jour provisoire tel que publié sous la cote TRANS/BUR.2019/3.

**Document(s)** :TRANS/BUR.2019/3.

II. Adoption du rapport de la précédente réunion du Bureau

3. Le Bureau a adopté le rapport de sa réunion du 22 février 2019, tel que publié sous la cote TRANS/BUR.2019/2.

**Document(s)** : TRANS/BUR.2019/2.

III. Réunion du Président du Comité avec le Comité exécutif

4. Le Président du Comité a donné des informations détaillées sur sa participation à la 105e réunion du Comité exécutif, le 27 mai 2019. Le Bureau s’est félicité du rapport de son président sur son exposé au Comité exécutif ainsi que des résultats et décisions de cette réunion, qui avait approuvé la prorogation du mandat de trois de ses groupes d’experts.

**Document(s)** : Rapport du Président du Comité au Comité exécutif et diaporama PowerPoint.

IV. Les transports à la soixante-huitième session   
de la Commission

5. Le Bureau a pris note des informations concernant la forte présence des travaux du Comité à la soixante-huitième session de la Commission (9-10 avril 2019, Genève) et s’est félicité de l’approbation par la Commission du mandat révisé du Comité, tel qu’adopté par le Comité à sa quatre-vingt-deuxième session plénière.

V. Mise en œuvre des décisions du Comité : projet de Règlement intérieur du Comité et modifications apportées à la session   
du Comité

6. Le Bureau a examiné le projet de Règlement intérieur du Comité tel qu’il figure dans le document informel no 1 établi par le secrétariat en application de la [décision 10](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2019/itc/List_of_Decisions_81st_ITC_Rev5_eng.pdf) de la quatre-vingt-unième session du Comité. Le Bureau a débattu du contenu du Règlement intérieur et a demandé au secrétariat de distribuer la version révisée aux membres du Bureau en mode « suivi des modifications ». Les membres du Bureau sont convenus de soumettre leurs observations au secrétariat au plus tard le 30 août. La version regroupant toutes les observations serait ensuite distribuée aux États membres de la CEE, par l’intermédiaire de leurs missions permanentes, pour observations complémentaires qui seraient présentées au Bureau à sa session de novembre, afin qu’il mette la dernière main au document et le soumette au Comité pour examen et décision à sa session de février 2020.

7. En outre, le Bureau a demandé au secrétariat de distribuer en juin une compilation des règlements intérieurs de la Commission et d’autres comités sectoriels de la CEE, pour information des membres du Bureau.

8. Le Bureau a demandé au secrétariat d’étudier la possibilité d’élaborer un projet de règlement intérieur du Bureau et de réviser son mandat, pour examen à sa réunion de novembre 2019.

9. Le Bureau s’est également penché sur le document informel no 2, dans lequel étaient énoncées des options d’ajustement de l’organisation de la session du Comité, afin de mieux mettre celle-ci en concordance avec la stratégie et le mandat récemment adoptés par le Comité. Le Bureau est parvenu à un consensus sur la base du document sur les options (document informel no 2) concernant les ajustements à apporter à l’organisation de la session annuelle du Comité, avec quelques modifications.

**Document(s)** :Documents informels nos 1 et 2.

VI. Préparatifs de la quatre-vingt-deuxième session   
du Comité des transports intérieurs

10. Le Bureau a examiné les préparatifs de la quatre-vingt-deuxième session du Comité en se fondant sur le projet d’ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (document informel no 3) et sur les propositions du secrétariat concernant les thèmes possibles du débat de haut niveau (document informel no 4).

11. Le Bureau a approuvé l’ordre du jour provisoire avec quelques modifications. La version révisée serait distribuée avec le projet de rapport de la réunion.

12. Le Bureau a choisi l’option C comme thème du débat d’orientation, moyennant des modifications. Le thème général retenu pour le débat d’orientation serait « Les problèmes environnementaux qui se posent pour des transports intérieurs durables ». Le débat d’orientation s’articulerait autour de trois ensembles thématiques :

a) Les changements climatiques, y compris la réduction des émissions et le rôle du Comité dans l’adaptation à ces changements ;

b) Les innovations permettant de résoudre les problèmes qui se posent en matière d’environnement et de changements climatiques ;

c) La promotion de solutions à ces problèmes, l’accent étant particulièrement mis sur les atouts du Comité.

13. La durée du débat d’orientation serait de quatre heures et demie, et le premier jour une heure et demie serait consacrée à la séance restreinte.

**Document(s)** :Documents informels nos 3 et 4.

VII. Sujets de nature stratégique

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie du Comité

14. Le Bureau a été informé des efforts en cours et des plans visant à promouvoir la mise en œuvre de la stratégie du Comité (document informel no 5).

15. Les membres du Bureau ont pris note de l’élaboration, pour examen dans le cadre des groupes de travail et des comités de gestion des conventions relevant du Comité et adoption éventuelle par celui-ci à sa quatre-vingt-deuxième session plénière, des recommandations concernant l’amélioration des systèmes nationaux de sécurité routière.

16. Le Bureau a invité son président à communiquer avec les présidents des organes subsidiaires du Comité pour que ceux-ci élaborent avant la mi-2020 ou, si possible, avant la quatre-vingt-deuxième session du Comité, un plan concret visant à mettre leurs travaux en concordance avec la stratégie du Comité.

17. Le Bureau a demandé au secrétariat de le tenir, ainsi que le Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports (WP.5), informé de l’avancement des travaux en cours sur les indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables (SITCIN). Lorsqu’ils seraient prêts, les indicateurs seraient communiqués à tous les groupes de travail concernés pour un examen technique plus approfondi.

18. Le Bureau a été informé des activités en cours en vue d’élaborer une plateforme d’apprentissage en ligne, conformément à la stratégie du Comité, afin de promouvoir l’adhésion aux conventions relevant de la compétence du Comité et leur mise en œuvre et d’utiliser plus efficacement les ressources destinées au renforcement des capacités.

**Document(s)** :Document informel no 5.

B. Point sur la réforme de la gestion de l’Organisation des Nations Unies

19. Compte tenu des récentes réformes en matière de gestion proposées par le Secrétaire général et adoptées par l’Assemblée générale, le Bureau a été informé des modifications à venir du cadre programmatique et budgétaire. Le Bureau a également été informé du manque de liquidités dans le budget ordinaire de l’ONU et de la CEE. Il a enfin été informé du tableau d’ensemble et du profil comparatif des donateurs de contributions extrabudgétaires au sous-programme relatif aux transports.

20. En fonction des informations ci-dessus et compte tenu de la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations, le Bureau a été informé des incidences prévues sur les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires et de l’arrêt prévu de la fourniture de services d’interprétation à son Bureau. Parmi ces incidences, on pouvait citer le gel immédiat d’un poste P-4 et le gel éventuel d’un poste P-2 et d’un poste d’agent des services généraux dans un avenir proche à la Section de la réglementation des véhicules et de l’innovation dans les transports. Elles comprenaient également le gel des fonds de voyage au titre du budget ordinaire et d’autres lignes budgétaires jusqu’à ce que le problème de liquidités soit résolu.

21. Le Bureau a souligné l’importance des travaux du secrétariat et sa préoccupation au vu des risques qui pesaient sur le service des instruments juridiques relevant de la compétence du Comité en raison de la probabilité croissante de perturbations ou de limitations des services aux réunions assurés par le secrétariat. Compte tenu de ces réflexions, le Bureau s’est déclaré préoccupé par les effets déjà constatés des réformes en cours et de la situation budgétaire sur les activités touchant au programme du sous‑programme relatif aux transports et sur la Division des transports durables, ainsi que par les incidences stratégiques de ces effets, en particulier le gel récent des crédits au titre du budget ordinaire relatifs aux postes et autres objets de dépense et ses incidences sur le Comité et sur le sous-programme relatif aux transports.

22. Le Bureau a demandé au secrétariat d’élaborer un document d’options afin d’améliorer la capacité du sous-programme des transports d’attirer des ressources pour les postes et les autres objets de dépense au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Comité, et de lui présenter pour examen à sa session de novembre, en tant que moyen d’atténuer la crise des ressources à moyen et à long terme.

23. Le Bureau a demandé à ses membres de rendre compte de la situation financière à leur gouvernement et de souligner l’importance des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires, et de veiller à ce que le secrétariat bénéficie d’un soutien financier suffisant pour éviter toute interruption de service et renforcer l’application de la stratégie du Comité.

24. Le Bureau a exprimé son vif désir de continuer à assurer le service, sans interruption ni limitation, des travaux de tous les groupes de travail, en particulier du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), en raison du gel immédiat d’un poste P-4 et du gel possible d’un poste P-2 et d’un poste des services généraux dans un avenir proche.

25. Le Bureau a exprimé ses regrets d’avoir été informé de l’interruption des services d’interprétation pour ses réunions et a insisté pour que ces services continuent d’être assurés à l’avenir.

C. Connectivité des transports interrégionaux entre l’Europe et l’Asie

26. Le secrétariat a résumé dans un exposé informel divers aspects de l’interprétation de la décision de 2018 et des décisions 112, 113 et 114 de 2019 du Comité, qui avaient empêché le secrétariat d’établir un document en raison d’un besoin de précisions de la part du Bureau. Certains membres du Bureau ont fait observer que la distribution d’un document avant la réunion aurait facilité le débat.

27. Le Bureau a demandé au secrétariat d’assurer la liaison avec les autres commissions régionales, de les informer de la stratégie adoptée par le Comité et de solliciter leur coopération en vue d’établir des partenariats pour la mise en œuvre de la stratégie du Comité.

28. Le Bureau a aussi demandé au secrétariat :

a) D’assurer la liaison avec le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) en vue d’organiser, en étroite coopération avec le Bureau, et conformément au paragraphe 114 du rapport du Comité, une manifestation commune sur la connectivité durable dans les transports, qui serait ouverte à tous les États membres de la CEE et de la CESAP, sur des propositions à examiner concernant la connectivité durable dans les transports entre l’Europe et l’Asie ;

b) Compte tenu des contraintes budgétaires et afin d’organiser cette manifestation de la manière la plus économique possible, d’organiser cette manifestation à Genève, dans le cadre de la réunion du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique.

VIII. Questions diverses

A. Restructuration de la Division des transports durables   
et nominations dans l’équipe de direction

29. Le Directeur de la Division des transports durables a informé le Bureau de la dernière restructuration de la Division, qui était entrée en vigueur le 1er juin 2019 et dont l’objectif était de rationaliser les activités du personnel de la Division afin de mieux appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Comité. En outre, le Directeur a informé le Bureau de la promotion de M. Romain Hubert au poste de chef de la Section des transports de marchandises dangereuses et de la gestion de la sécurité routière nouvellement créée.

30. Les membres du Bureau ont félicité M. Hubert pour sa promotion et ont demandé à recevoir une copie de la nouvelle structure de la Division pour référence complète.

B. Date de la réunion suivante

31. Le Bureau est convenu que sa réunion suivante se tiendrait les jeudi 28 et vendredi 29 novembre 2019.

Annexe III

Résultats de la huitième réunion du Bureau du Comité   
des transports intérieurs pour la période 2018‑2019   
(28 et 29 novembre 2019)

I. Participation et adoption de l’ordre du jour

1. La réunion a été présidée par M. Kristof Schockaert (Belgique). Y ont assisté les membres suivants : M. Philipp Freiherr Von Carnap-Bornheim (Allemagne), M. Sergey Andreev (Fédération de Russie), Mme Marie-Pierre Meganck (France), M. Antonio Erario (Italie), M. Hans G. Scholten (Pays-Bas), M. Jerzy Kleniewski (Pologne), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M. Ahmetyar Kulov (Turkménistan)[[5]](#footnote-6), M. Andriy Nikitov (Ukraine)[[6]](#footnote-7) et M. Stefano Paci (Commission européenne). M. Ravil Isgandarov (Azerbaïdjan), M. Sergei Dubina (Bélarus) et Mme Maria Magdalena Grigore (Roumanie) n’ont pas été en mesure d’y participer.

2. Le Bureau a adopté l’ordre du jour provisoire tel que publié sous la cote TRANS/BUR.2019/5.

**Document(s)** :TRANS/BUR.2019/5.

II. Adoption du rapport de la réunion précédente du Bureau

3. Le Bureau a adopté le rapport de sa réunion du 4 juin 2019, tel que publié sous la cote TRANS/BUR.2019/4.

**Document(s)** :TRANS/BUR.2019/4.

III. Mise en œuvre de la stratégie du Comité des transports intérieurs à l’horizon 2030

4. Conformément aux décisions de la réunion du Bureau tenue le 4 juin 2019 et à la suite de consultations avec les gouvernements en octobre 2019, les membres du Bureau ont eu l’occasion d’examiner le projet de Règlement intérieur du Comité (document informel no 1) et une note d’information sur les délibérations du Conseil économique et social (document informel no 2).

5. Le Bureau a pris note des résultats des consultations avec les gouvernements et les missions permanentes auprès de la CEE en octobre 2019.

6. Le Bureau est parvenu à un consensus, avec des modifications, entre ses membres sur le texte du projet de Règlement intérieur du Comité et a demandé au secrétariat de soumettre le document au Comité pour examen et adoption, sous réserve du résultat positif de son examen par le Conseil économique et social.

7. Afin d’assurer le rôle et le fonctionnement du Bureau, il avait été demandé au secrétariat de solliciter l’avis du Bureau des affaires juridiques sur la formulation de l’article 5, en particulier concernant l’ajout des mots « et est approuvé à la réunion du Bureau » à la clause 5 existante. Après consultation avec le Bureau des affaires juridiques, l’article 5 est resté dans sa formulation initiale.

8. En ce qui concernait les autres règles, il a été décidé ce qui suit :

* Concernant l’article 12 a), d’ajouter « élire vice-présidents jusqu’à quatre États membres de la CEE » ;
* Concernant l’article 12 b), de remplacer « jusqu’à neuf États membres de la CEE » par « un nombre limité d’États membres de la CEE, sous réserve de la décision du Comité » ;
* Concernant l’article 12 c), le Bureau a opté pour l’option « si possible » ;
* Concernant l’article 20, le Bureau a approuvé le projet de règle et a examiné et approuvé le libellé des projets de décision du Comité complétant cette règle, à savoir :
* Le Comité décidait que les groupes de travail qui avaient adopté leur propre Règlement intérieur pourraient continuer à l’appliquer ;
* Le Comité notait que les groupes de travail qui n’avaient pas adopté leur propre règlement intérieur suivaient de facto et *mutatis mutandis* le Règlement intérieur de la CEE. Ces groupes de travail ont été invités à informer le Comité à sa quatre-vingt-troisième session, en février 2021, de leur intention d’aligner leur Règlement intérieur sur celui du Comité ou des raisons impérieuses qui pourraient nécessiter de suivre le Règlement intérieur de la CEE ou d’élaborer leur propre Règlement intérieur ;
* Ajouter une phrase à l’article 20, après la première phrase (« Les organes subsidiaires du Comité [peuvent/doivent] élaborer leur règlement intérieur et le recommander au Comité pour adoption »), sous réserve de confirmation par le Bureau des affaires juridiques[[7]](#footnote-8) ;
* Concernant l’article 25, le Bureau a opté pour [« un tiers »] [« la majorité [des États membres de la CEE] »] et a décidé de supprimer les mots suivants : « y compris en ce qui concerne les instruments juridiques en vigueur » ;
* Concernant l’article 39, le Bureau a examiné favorablement le remplacement, sous réserve de confirmation par le Bureau des affaires juridiques, de l’article 39 initial : « Toutes les élections ont lieu au scrutin secret, sauf si, en l’absence d’objection, le Comité décide de ne pas procéder à un vote pour un candidat ou une liste agréés » avec : Article 39 (autre solution) : « En l’absence d’objection, le Comité décide de nommer un ou plusieurs candidats agréés sans procéder à un vote. Dans le cas contraire, l’élection se fera au scrutin secret.[[8]](#footnote-9) ».

9. En outre, le Bureau a eu l’occasion d’examiner trois documents supplémentaires ayant trait à la mise en œuvre de la stratégie du Comité (documents informels nos 3 à 5).

10. S’agissant du projet de recommandations du Comité concernant l’amélioration des systèmes nationaux de sécurité routière (document informel no 3), le Bureau :

* S’est dit conscient de l’importance particulière de ce document opportun pour la nouvelle décennie d’action pour la sécurité routière ;
* A pris note des exposés détaillés faits par le secrétariat aux groupes de travail et aux comités de gestion sur la mise en œuvre de la stratégie du Comité tout au long de 2019 ;
* A remercié les présidents et leurs groupes de travail et comités de gestion d’avoir alloué du temps pour débattre de cette question de première importance au cours de leurs réunions à l’ordre du jour chargé ;
* A pris note des suggestions détaillées des présidents des groupes de travail et d’autres intervenants importants.

11. Le Bureau a demandé au secrétariat d’incorporer les observations des membres du Bureau dans le projet de recommandations.

12. Le Bureau a demandé au secrétariat de réviser les annotations à ce document conformément à ses observations.

13. Le Bureau a pris note d’une publication à paraître relative à l’étude sur les systèmes nationaux de sécurité routière, qui serait publiée avant la session du Comité en février 2020.

14. Le Bureau a demandé au secrétariat de le soumettre au Comité pour examen et éventuelle adoption, en tenant compte des résultats de la Conférence ministérielle de Stockholm, afin de tirer le meilleur parti possible de sa dynamique.

15. S’agissant du projet de plan de renforcement des capacités à l’appui de la mise en œuvre de la stratégie du Comité (document informel no 4), le Bureau a pris note de l’établissement en temps voulu du document, conformément au calendrier prévu dans la stratégie du Comité, et a demandé au secrétariat de le soumettre au Comité pour examen et éventuelle adoption.

16. S’agissant du projet de mandat et de règlement intérieur du Bureau du Comité (document informel no 5), le Bureau a pris note de l’établissement en temps voulu du document demandé en juin 2019 et est convenu de l’utiliser comme base d’un débat plus approfondi à sa réunion de juin 2020. À cet effet, il a invité les membres du Bureau à envoyer leurs suggestions au secrétariat en temps voulu, si possible avant la fin du mois de mars 2020, afin que le document correspondant pour la réunion du Bureau de juin 2020 soit établi en temps voulu.

**Document(s)** :Documents informels nos 1 à 5.

IV. Examen de l’ordre du jour de la quatre-vingt-deuxième session du Comité des transports intérieurs

17. Le Bureau a examiné et approuvé l’ordre du jour provisoire de la quatre‑vingt‑deuxième session du Comité et a examiné le projet d’ordre du jour annoté. Il a demandé au secrétariat d’organiser la quatre-vingt-deuxième session du Comité et les manifestations connexes en conséquence, en formulant les observations suivantes :

* Les annotations à l’ordre du jour seraient adaptées par le secrétariat en fonction des débats qui auraient eu lieu pendant la réunion du Bureau et communiquées au Bureau avant le lundi 2 décembre, avec un délai de trois jours pour permettre au Bureau d’y réagir pour confirmation finale avant soumission officielle.

A. Débat de haut niveau

18. Le secrétariat a informé le Bureau des préparatifs du débat de haut niveau prévu pour le 25 février 2020 et de son document de réflexion (document informel no 6). Le Bureau a approuvé le document de réflexion moyennant des modifications et est convenu que toute suggestion éventuelle concernant le document et les propositions d’activités qui y figuraient devait être envoyée au secrétariat avant le jeudi 5 décembre 2019 à la fermeture des bureaux. Le secrétariat communiquerait le projet de synthèse, y compris les nouvelles révisions qu’il apporterait, au Bureau au plus tard le vendredi 6 décembre, si possible, ou dans le cas contraire au plus tard le lundi 9 décembre. Les observations finales du Bureau seraient envoyées au secrétariat au plus tard le 11 décembre. Le Bureau a noté que le projet, qui s’appuyait sur les thèmes centraux connexes de la résolution ministérielle de 2017, constituait un document final opportun susceptible de rehausser le profil du débat de haut niveau.

19. L’Office fédéral des transports de la Suisse a confirmé son intention de parrainer le déjeuner des délégués le 25 février. Les membres du Bureau ont exprimé leur gratitude à la Suisse pour son appui continu et sa généreuse contribution financière.

20. Le Bureau s’est prononcé en faveur de l’adoption du projet de déclaration du Comité, notant qu’il constituait une bonne base pour l’établissement de ce document pour la session du Comité et qu’il pouvait également apporter des dividendes positifs en termes de notoriété, compte tenu de son calendrier après Stockholm et avant la deuxième conférence mondiale sur le transport durable. Au cours de sa réunion, le Bureau a fourni des orientations sur le contenu au secrétariat.

21. Le Bureau a demandé au secrétariat de distribuer début décembre aux Parties contractantes l’avant-projet de Déclaration du Comité, accompagné d’invitations officielles à la quatre-vingt-deuxième session du Comité, afin de recueillir leurs réactions.

22. Le Bureau a demandé au secrétariat de distribuer à ses membres le projet de document final récapitulatif début janvier pour examen final, avant de le publier en tant que document officiel du Comité à la mi-janvier.

B. Documents relatifs au programme, soumis au Comité des transports intérieurs pour examen et/ou approbation

23. Le Bureau a examiné les deux documents relatifs au programme (Plan-programme pour 2021 et Programme de travail pour 2020) (documents informels nos 7 et 8). Les nouveaux formats suivent les directives administratives du Siège de l’ONU et mettent en œuvre les décisions pertinentes de l’Assemblée générale sur la réforme de la gestion de l’ONU.

24. Le Bureau a pris note du programme de publications pour 2021 qui serait présenté au Comité pour approbation (document informel no 9). Le Bureau est convenu de changer le titre d’une publication de la liste de « Green Transport » (« Transport vert ») en « Green Logistics » (« Logistique verte »).

C. Autres points de l’ordre du jour soumis au Bureau pour examen

25. Le Bureau a examiné les points restants du projet d’ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-deuxième session du Comité (projets de documents ECE/TRANS/293 et Add.1).

**Document(s)** :Projets de documents ECE/TRANS/293 et Add.1,   
Documents informels nos 6 à 9.

V. Thèmes de nature stratégique

A. Document d’options pour le renforcement des capacités   
à attirer des ressources relatives au personnel

26. Conformément aux décisions prises par le Bureau à sa réunion de juin 2019, le secrétariat avait établi le document informel no 10, dans lequel sont proposées des options pour le renforcement des capacités du sous-programme relatif aux transports à attirer des ressources ayant trait au personnel. Le Bureau a examiné les options proposées dans le document et a demandé au secrétariat d’inscrire la question à l’ordre du jour de la réunion du Bureau de juin 2020 pour examen plus approfondi, au lieu qu’elle soit débattue pendant la session du Comité.

B. Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière : faits nouveaux récents

27. Le Bureau a été informé de l’évolution récente de l’entrée en fonctionnement du Fonds d’affectation spéciale pour la sécurité routière, notamment de la poursuite de la mise en place de son secrétariat et du lancement du premier appel à projets officiel.

C. Réforme de la gestion de l’Organisation des Nations Unies

28. Le secrétariat a informé le Bureau des dernières informations disponibles concernant la crise de liquidités budgétaires de l’Organisation des Nations Unies et de ses incidences sur la CEE et le sous-programme relatif aux transports.

D. Faits nouveaux concernant la Commission économique pour l’Europe

29. Le Bureau a été informé des derniers faits nouveaux liés aux restrictions potentielles de la fourniture de services d’interprétation à l’appui des réunions des bureaux des comités sectoriels. Il a réitéré la décision prise lors de sa réunion de juin 2019 sur cette question, à savoir qu’il regrettait d’être informé de l’interruption des services d’interprétation pour les réunions du Bureau et insistait pour continuer à bénéficier de l’appui de ces services à l’avenir. En outre, il a demandé au secrétariat d’examiner la question de l’importance de la disponibilité de services d’interprétation dans les trois langues, comme c’était la pratique de longue date, au titre d’un point pertinent de l’ordre du jour de la session du Comité, afin de renvoyer la question au Comité exécutif, avec le reste du rapport du Président audit Comité exécutif, si nécessaire et approprié.

30. Le Bureau a également été informé de la poursuite du développement des domaines transversaux à l’échelle de la CEE, c’est-à-dire de la coordination intersectorielle (horizontale) des axes de travail dans le cadre de la mise en conformité des travaux de la CEE avec les objectifs de développement durable, et a noté que des informations complémentaires seraient fournies au Comité pendant sa session annuelle au titre d’un point approprié de son ordre du jour.

**Document(s)** :Documents informels nos 10 et 11.

VI. Questions diverses

A. Point sur le Forum sur la connectivité durable des transports   
entre l’Europe et l’Asie

31. Le Bureau a été informé de l’organisation du Forum sur la connectivité durable des transports entre l’Europe et l’Asie dans le cadre du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24), et a prié le secrétariat d’en informer le Comité.

B. Questions intéressant la Division

32. Le Directeur de la Division des transports durables a informé les membres du Bureau de l’ouverture prochaine d’un poste P-4 vacant au sein de la Division et a demandé aux membres du Bureau de contribuer à encourager les candidatures féminines susceptibles de remplir les conditions requises. Le Directeur a également informé le Bureau qu’il avait demandé à la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) de promouvoir en Asie la Convention internationale concernant le transport de voyageurs et des bagages par chemin de fer, et qu’il avait invité la CESAP à participer aux sessions du Comité et de ses organes subsidiaires pour renforcer la coordination et la coopération. Le Bureau a suggéré que ces possibilités soient ouvertes à toutes les autres commissions régionales.

C. Dates des réunions suivantes

33. Le Bureau a noté que sa réunion suivante aurait lieu le lundi 24 février 2020, de 15 heures à 18 heures, en salle IX[[9]](#footnote-10). Le Bureau a également noté que sa réunion suivant la quatre-vingt-deuxième session du Comité se tiendrait le 28 février 2020, de 15 heures à 18 heures, en salle IV.

1. En remplacement de Mme Maria Magdalena Grigore, empêchée. [↑](#footnote-ref-2)
2. En remplacement de M. Jean-Claude Schneuwly, empêché. [↑](#footnote-ref-3)
3. Note du secrétariat ajoutée a posteriori*.* [↑](#footnote-ref-4)
4. En remplacement de M. Hans G. Scholten, empêché. [↑](#footnote-ref-5)
5. En remplacement de M. Atageldi Haljanov, empêché. [↑](#footnote-ref-6)
6. En remplacement de M. Roman Symonenko, empêché. [↑](#footnote-ref-7)
7. Note du secrétariat ajoutée a posteriori : Le Bureau des affaires juridiques a recommandé d’ajouter le texte suivant à la fin de l’article 20 : « Les organes subsidiaires du Comité peuvent élaborer leur règlement intérieur et le recommander au Comité pour adoption. ». [↑](#footnote-ref-8)
8. Note du secrétariat ajoutée a posteriori : Le Bureau des affaires juridiques a fait savoir que le texte original était identique à l’article 42 du Règlement intérieur de la CEE et à l’article 68 du Règlement intérieur du Conseil économique et social. Dans la pratique, en vertu de cette règle, le Conseil a régulièrement tenu des élections par consensus. Le Conseil ne procède à un vote à bulletins secrets que lorsque le nombre de candidats dépasse le nombre de postes vacants ou lorsqu’un membre du Conseil a demandé la tenue d’un tel vote. Dans la pratique, le vote au scrutin secret en vertu de l’article 68 est donc devenu une exception. Par conséquent, le texte actuel du projet de règle 39 n’empêcherait pas le Comité de faire des choix de la même manière. [↑](#footnote-ref-9)
9. Note du secrétariat ajoutée a posteriori : La salle a été modifiée par rapport à celle initialement prévue (salle IV) afin de permettre la prestation de services d’interprétation. [↑](#footnote-ref-10)